

Dépôt des Formulaires Uniques d'Inscription en 1^{ère} commune

Vous recevrez prochainement de la direction de l'école primaire de votre enfant un formulaire pour son inscription en secondaire¹. Celui-ci doit être déposé durant la période du **06 au 17 février** et ensuite du **06 au 10 mars** inclus dans l'école secondaire qui constitue votre **1^{er} choix**.

Durant cette période, l'**ordre chronologique** de dépôt des formulaires **n'a aucune incidence** sur la composition du registre d'inscription. Vous disposez de trois semaines complètes pour vous présenter à l'école et faire enregistrer le formulaire d'inscription. Vous trouverez ci-dessous les plages horaires pendant lesquelles nous vous recevrons (5'-15'/dossier). Il n'est **pas nécessaire de prendre rendez-vous**.

Il est **inutile** de vous organiser pour déposer votre formulaire **dans les premiers jours**.

Lundi 06/02/23 08:30 → 12:00 14:00 → 16:00	Lundi 13/02/23 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00	Lundi 06/03/23 08:30 → 10:30 11:30 → 13:30
Mardi 07/02/23 08:30 → 10:30 14:00 → 15:30	Mardi 14/02/23 08:30 → 10:30	Mardi 07/03/23 14:00 → 17:30
Mercredi 08/02/23 09:30 → 10:30 11:30 → 14:00	Mercredi 15/02/23 08:30 → 10:30	Mercredi 08/03/23 08:30 → 10:30
Jeudi 09/02/23 08:30 → 10:30 15:30 → 17:30	Jeudi 16/02/23 14:00 → 16:00	Jeudi 09/03/23 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00
Vendredi 10/02/23 08:30 → 11:00 14:00 → 16:00	Vendredi 17/02/23 11:30 → 13:00	Vendredi 10/03/23 08:30 → 10:30 14:00 → 16:00

Les formulaires doivent être déposés en main propre par les parents ou leur mandataire. Veuillez noter que les frères et sœurs aînés qui fréquentent notre établissement ainsi que les membres de notre personnel ne sont pas habilités à recevoir procuration.

¹ Les parents qui n'ont pas reçu de formulaire ou qui l'auraient égaré doivent se présenter dans l'école secondaire qui constitue leur premier choix. Celle-ci est habilitée à leur délivrer un formulaire ou un duplicata.